

## Transitoire

La définition et les limites du service décrites ci-dessous n'incluent pas tous les détails et exigences. Pour connaître les normes de service, les limitations, les types et qualifications des prestataires et les informations de remboursement, reportez-vous à la renonciation Medicaid HCBS DD appropriée.

## Disponibilité de la Renonciation

Renonciation aux Déficiences Développementales Globales (CDD)

## Définition du Service

Le service de transition aide à couvrir les dépenses ponctuelles d'installation du ménage et soutient un participant pour le faire passer d'un cadre institutionnel à une maison privée afin qu'il puisse bénéficier des services de renonciation Medicaid HCBS DD. Le service transitoire peut être approuvé lorsque le participant n'a pas de fonds pour les dépenses du ménage.

## Conditions de Prestation

- A. Le participant choisit chaque service en fonction de ses besoins.
  - 1. Les services devraient accroître l'indépendance et l'intégration communautaire; et
  - 2. Les services de renonciation choisis et les personnes qui les fournissent sont documentés dans le plan de soutien individuel (PSI) du participant.
- B. Le service de transition comprend des dépenses telles que :
  - 1. Le mobilier essentiel ;
  - 2. Les fournitures ménagères ;
  - 3. Les dépôts de garantie, tels qu'un mois de loyer pour couvrir les dommages ;
  - 4. Les frais de services publics de base ou les dépôts, tels que l'eau, le gaz et l'électricité ; ou
  - 5. Les frais de déménagement.
- C. Le service de transition n'est pas un service d'adaptation.
- D. Le service transitoire comporte les limitations suivantes :
  - 1. Le service transitoire ne peut pas être utilisé pour emménager dans un logement appartenant ou loué, exploité ou contrôlé par un prestataire.
  - 2. Un service de transition est disponible pour un participant qui passe d'une institution du Nebraska à une maison privée. Le service de transition ne peut être utilisé que lors d'un déménagement depuis les établissements suivants :
    - a. Un établissement de soins intermédiaires pour personnes ayant une déficience intellectuelle (ICF/IID) ;
    - b. Un établissement de soins infirmiers spécialisés; ou
    - c. Un centre régional.
  - 3. Le service transitoire ne peut pas être utilisé pour payer un loyer ou un dépôt de location pour conserver l'emplacement.
  - 4. Le service de transition ne peut pas être utilisé pour des articles de soins personnels, de la nourriture, des vêtements ou des articles et services qui ne sont pas essentiels.

5. Un prestataire ne peut pas facturer plus que ce qu'il facturerait au grand public. Un prestataire qui offre une réduction à un certain groupe de personnes, comme les étudiants ou les personnes âgées, doit offrir la même réduction à un participant de ce groupe.
6. Le service de transition ne peut pas chevaucher, remplacer ou dupliquer d'autres services similaires fournis par Medicaid.

## Exigences pour les Prestataires

*Les informations décrites ci-dessous n'incluent pas toutes les exigences des prestataires. Il s'agit d'informations générales sur les fournisseurs de ce service DD spécifique.*

- A. Tous les prestataires de services de dérogation doivent :
  1. Être un prestataire Medicaid ;
  2. Se conformer à tous les titres applicables du code administratif du Nebraska et aux statuts de l'État du Nebraska ;
  3. Adhérer aux normes décrites dans l'accord de prestation de services de la Division of Medicaid et des soins de longue durée ;
  4. Suivre les formations DHHS sur demande ; et
  5. Utiliser les précautions universelles.
- B. Le service de transition peut être offert par un fournisseur d'agence DD ou un fournisseur indépendant.
  1. Un prestataire d'agence DD est une entreprise inscrite en tant que fournisseur Medicaid et certifiée par le DHHS pour fournir des services DD et est responsable :
    - a. D'embaucher et superviser les employés qui travaillent avec le participant ;
    - b. D'employer du personnel en fonction de ses qualifications, de son expérience et de ses capacités démontrées ;
    - c. De fournir une formation pour garantir que le personnel est qualifié pour fournir le niveau de soins nécessaire ;
    - d. D'accepter de mettre des plans de formation à la disposition du DHHS ;
    - e. D'assurer une disponibilité et une qualité de service adéquates ; et
    - f. D'autres fonctions administratives.
  2. Un prestataire indépendant DD est une personne ou un prestataire inscrit en tant que prestataire Medicaid et employé par un participant.
    - a. Le participant est responsable de l'embauche et de la supervision de son prestataire.
- C. Le service de transition peut être autodirigé.
- D. Un membre de la famille du participant, mais pas un tuteur ou une autre personne légalement responsable du participant, peut fournir un service de transition lorsqu'il répond à d'autres exigences.

## Tarifs

- A. Le service de transition doit être acheté dans le cadre du budget individuel annuel du participant.
- B. Le service de transition est remboursé selon les dépenses.
- C. Le service transitoire a un plafond unique de 1 500 \$.
- D. Le coût du transport n'est pas inclus dans le tarif des services de transition.